

MSO™ CONCENTRATE

CONTIENT LECI-TECH

ADJUVANT

COMMERCIAL

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES
D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION 28385
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE: Huile de graines méthylée du soya 70%
Avertissement, contient l'allergène soya**

**Fabriqué par:
Loveland Products, Inc.
P.O. Box 1286
Greeley, CO, USA 80632-1286**

**Distribué par:
United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5**

CONTENU NET: 10L

MODE D'EMPLOI

MSO CONCENTRATE est un produit qui améliore l'efficacité des herbicides de postlevée.

MÉLANGE: Remplir la cuve du pulvérisateur environ à moitié avec de l'eau, et ajouter l'herbicide(s) voulu pendant que l'agitateur (ou le mécanisme d'agitation par retour à la cuve) est en marche. Finir de remplir la cuve avec de l'eau et, en dernier lieu, ajouter le MSO CONCENTRATE en agitant constamment . Consulter les étiquettes des herbicides de mélange en cuve pour de plus amples renseignements.

Ajouter le MSO CONCENTRATE à une bouillie lorsque l'étiquette conseille d'employer un adjuvant.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Employer 1 % v/v ou 10 L MSO CONCENTRATE pour 1 000 L de bouillie en cuve indiqués:

Culture	Herbicides de mélange en cuve	Remarques
Soja	Pursuit Pursuit + Basagran Pursuit + Reflex Pinnacle Viper + Reflex	Consulter les étiquettes des herbicides de mélange en cuve pour obtenir le mode d'emploi complet.
Canola	Pursuit Pursuit + Poast Ultra Odyssey Poast Ultra	Consulter les étiquettes des herbicides de mélange en cuve pour obtenir le mode d'emploi complet.
Pois	Pursuit Pursuit + Poast Ultra Odyssey Poast Ultra	Consulter les étiquettes des herbicides de mélange en cuve pour obtenir le mode d'emploi complet.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'épandage, le nettoyage, et les réparations.

ATTENTION: Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter symptomatiquement.

ENTREPOSAGE: Le contenant doit être hermétiquement fermé pendant l'entreposage.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.